**« Bruits, rumeurs et fausses nouvelles »**

**Conférence de Philippe BOURDIN, professeur d’histoire moderne, Université Blaise Pascal-Clermont-Ferrand**

**Cercle Condorcet des Alpes-Maritimes,**

**Jeudi 16 janvier 2020**

Aux États-Unis, la campagne électorale de 2016 constitue un moment charnière de la vie politique contemporaine, notamment pour l’emballement de la communication médiatique. C’est aussi la première joute présidentielle dans l’histoire politique américaine, dans laquelle on évoque ouvertement l’influence possible d’une puissance étrangère sur le résultat final ou, *a minima*, des tentatives de la Russie de perturber le bon déroulement du scrutin. Les « nouvelles falsifiées », inventées ou fabriquées délibérément mises dans l’espace public, de façon à influencer les électeurs, alertent alors les observateurs politiques du monde entier. Ils ne sont pas au bout de leurs peines. Donald Trump, 45ème président des États-Unis, mal élu et peu au fait des institutions américaines, est un homme qui construit sa victoire sur le rejet et la violation systématique de tous les codes qui gouvernent la communication politique. Il s’appuie sur un socle d’électeurs au profil sociologique très différent de ses prédécesseurs (et donc avec lesquels on communique différemment) et il considère les modes traditionnels de communication de la Maison Blanche comme des carcans mutilants. Il le prouve lors-même de sa cérémonie d’investiture, qu’il veut réécrire pour la postérité, ajoutant à la notion de « fake news », supposées colportées par les médias et idéologiquement orientées, celle des « faits alternatifs ». Dès son investiture, Trump triche donc sur le nombre des spectateurs de l’événement, dans la réalité très inférieur à celui sur lequel avaient pu compter son prédécesseur, Barack Obama, en 2009 et 2013.

De fait, le président américain jouit d’un avantage symbolique très important dans la communication : il s’exprime depuis ce que les Américains appellent le *bully pulpit*, ce pupitre qui porte le sceau des États-Unis et qui confère à la parole présidentielle toute la légitimité et l’autorité qui vont avec la fonction, lui permettant de décrédibiliser publiquement un organisme de presse ou un acteur institutionnel qui lui serait hostile. Cela s’avère par exemple fondamental pour rejeter l’enquête du procureur Robert Mueller sur l’influence russe, un procureur qui réduit pourtant à minima sa communication, mais qui est passe par des journaux accusés par le pouvoir de colporter des mensonges (CNN, le *Washington Post* ou le *New York Times*). Cela qui fait peser sur son enquête des accusations de forfaiture et de « chasses aux sorcières ». Car Trump entre aussi en fonctions avec une liste noire de médias qu’il désigne comme « ennemis du peuple », indiquant par là-même le peu de respect qu’il ressent vis-à-vis de la liberté de la presse et du Premier Amendement, en particulier lorsqu’il évoque une révision des lois qui gouvernent la diffamation. Ses premiers échecs politiques (sur les migrants, sur l’Obamacare) donnent au locataire de la Maison Blanche le sentiment d’habiter une forteresse assiégée, ce qui va colorer sa communication victimaire : la presse ne lui pardonnerait pas d’avoir déjoué les pronostics des « experts » en politique ; s’appuyant sur ses électeurs, il joue le jeu du « eux contre nous », des « élites contre le peuple », selon un discours populiste constaté du reste à l’échelle mondiale, qui se nourrit d’antiparlementarisme. Attaquer la presse c’est donc rendre une voix à une Amérique silencieuse (et bien évidemment, à ses yeux majoritaire) qui aurait été forcée d’accepter les diktats du « politiquement correct » dans une forme d’asservissement et de censure de la liberté d’expression. Le tout, non sans plusieurs dérapages. Ainsi, lorsque le NY Times, en novembre 2017, annonce le possible départ de l’un de ses proches conseillers et secrétaire d’État, Rex Tillerson, Trump crie « fake news » ; or, ce départ a bel et bien lieu en mars 2018.

Il existe cependant une spécificité américaine, dans la mesure où la liberté d’expression, dont ont usé les pères de la révolution américaine, est constitutionnellement renforcée par le Premier amendement de la constitution. La presse est considérée comme un quatrième pouvoir indispensable à l’expression des opinions dans toutes les instances représentatives. L’amendement protège toutes les formes de discours, même les plus extrêmes, à la seule condition qu’il n’y ait pas d’incitation directe à la violence. De même, la jurisprudence de la Cour suprême des États-Unis, notamment dans l’arrêt *New York Times v. Sullivan* de 1964, précise que pour établir la diffamation, il faut pouvoir prouver qu’un organe de presse avait, au moment de la diffusion de l’information, connaissance de son caractère fallacieux ou erroné et que la publication s’était faite « dans l’intention de nuire ». Cela explique que, dans l’espace médiatique américain, certains discours très minoritaires et scientifiquement contestables (créationnistes, climatosceptiques, suprémacistes, etc.) sont mis sur un pied d’égalité avec d’autres, plus classiques et corroborés par la science ; mais cela donne aussi un cadre protecteur qui offre à la presse les moyens de s’affronter d’égale à égale avec les banques, les entreprises, les partis politiques, économiques… Elle permet de mener à bien la mission des journaux pour diffuser au peuple des informations utiles et de qualité. La presse et ses journalistes se rangent sans ambiguïté du côté du public. L’affaire du Watergate a consacré ce rôle ; elle a fait des journalistes du *Washington Post*, Bob Woodward et Carl Bernstein, des héros de la presse face aux mensonges du gouvernement américain.

Les sociétés européennes ne sont pas davantage épargnées par les nouvelles falsifiées. Il n’est pas jusqu’à ce que d’aucuns pourraient considérer comme autant de dérivatifs aux violences humaines (le vote, le sport, etc.) qui ne soient la proie de la désinformation.  La dernière campagne présidentielle en France, la campagne du Brexit en Angleterre ont été des terrains favorables, et l’ombre de la Russie de Vladimir Poutine a plané sur elles. Surtout, avec la multiplication de l’offre sur les réseaux câblés des chaînes d’information continue et des sites internet, le consommateur d’information conforte ses propres opinions et préjugés plutôt qu’il ne les confronte à des discours ou à des représentations différentes ou hostiles. Il est abreuvé d’avis d’experts parfois autoproclamés et s’enorgueillissant de titres ronflants qu’aucune institution n’a jamais validée, de direction ou de présidence de sociétés de conseil créées dans le feu de l’événement et bien pauvres en agents, d’avis prétendument autorisés d’anonymes qui transforment la toile en gigantesque café du commerce au comptoir duquel prospère le complotisme (cf. les suites de l’attaque des Tours jumelles de New York en septembre 2001). Les moins qualifiés surestiment leur degré de compétence, à tel point que les autres, impressionnés par leur confiance, leur font confiance à leur tour …

Quelles réponses apporter ? L’éducation aux médias et à leurs modes d’écriture et de construction de l’information semble aller de soi ; elle relève du développement de l’esprit critique cher aux Lumières, auquel l’école doit puissamment contribuer. Elle relève du B.A.BA pour les journalistes, mais combien de médias jouissent d’un centre de formation permanente suffisant, comme par exemple France Télévisions, dont l’université interne accueille annuellement 1000 journalistes en formation, sur les 2 600 du groupe ? Il faut en tout état de cause éviter d’avancer inexorablement vers la société totalitaire imaginée avec effroi par Aldous Huxley dans *Le meilleur des mondes* : l’être humain n’y serait plus qu’un parfait consommateur de masse, incapable de penser par lui-même et donc de vivre librement ; traumatisés par des sirènes hurlantes à chaque fois qu’ils s’approchent de livres, les enfants seraient détournés de recourir aux outils de la raison capables de remettre en question des certitudes trop établies. Plus prosaïquement, la loi est un recours qui tente les politiques, quoiqu’ils ne soient pas dupes de la possibilité de son application : la question de la responsabilité des sites hébergeurs, les Gafa [Google, Apple, Facebook, Amazon] demeure par exemple entière, et ce bien au-delà de leurs devoirs fiscaux. Dans la nuit du mardi 4 au mercredi 5 juillet 2018, l’Assemblée nationale française a cependant adopté deux textes législatifs visant à lutter contre la manipulation de l’information en périodes électorales, et à instaurer une plus grande surveillance des réseaux sociaux et des médias sous l’influence d’un État étranger. Ce vote est l’aboutissement d’un processus politique entamé par l’intervention du président de la République, Emmanuel Macron, lors de ses vœux à la presse en janvier 2018. Il préconisait alors la nécessité de faire « évoluer notre dispositif juridique pour protéger la vie démocratique [des] fausses nouvelles ». Lui-même avait été attaqué pendant les élections présidentielles sur sa vie privée, sur un hypothétique compte bancaire offshore aux Bahamas ou sur son rapport personnel aux classes populaires : il y voit une dérive de la société contemporaine. Depuis, les *fake news* sont entrées plus que jamais dans l’arsenal politique du pouvoir et de ses adversaires. Mais leur part dans l’histoire est bien plus ancienne que ce que l’actualité récente aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France ou ailleurs le laisse croire.

Alors que nos législateurs confortent la panoplie de textes protégeant la vie démocratique des « fausses nouvelles », il revient donc à l’historien de marquer combien bruits, rumeurs et informations falsifiées s’inscrivent dans l’histoire de l’humanité. Dès le VIe siècle avant notre ère, le général et stratège chinois Sun Tzu expliquait dans l’*Art de la guerre* toute l’importance de la tromperie et de la duperie dans la conduite d’un conflit, insistant notamment sur la nécessité de trouver un compromis entre vérité et mensonge, afin de rendre les fausses nouvelles les plus crédibles et efficaces possible. Pour ce faire, il fallait bien calibrer son objectif et notamment les personnes-cibles, en jouant sur une autre combinaison, à savoir le couple affect-intellect. Ce sont ces ressorts qui sont exploités au Ier siècle pour justifier les persécutions romaines envers les Chrétiens. Ces derniers qui se marient entre « frères et sœurs » et qui mangent « le corps du Christ » lors de l’eucharistie sont accusés d’inceste et de cannibalisme. Cette monstruosité est aussi ce que retiennent les récits puritains des Amérindiens au XVIIe siècle, peuples ignorés de la Bible et aussitôt comparés à des animaux, à des anthropophages, aux serviteurs de Satan.  Ces mensonges construits justifient depuis longtemps, autant que leur volatilité et l’anonymat de bien de leurs auteurs le permettent, sanctions, excommunication parfois, et censure : le concile de Latran IV, en 1215, les dénonçait comme un « péché de langue » ; les cours de justice anglaises du XIVe siècle les considéraient comme une subversion troublant l’ordre public ; la loi sur la liberté et les délits de la presse de 1881, toujours en vigueur en France, les punit d’une lourde amende. Mais, plutôt que d’égrainer des exemples multiples et tous azimuts, essayons de comprendre dans quel espace se propagent les faux bruits, quelles circonstances favorisent la circulation des nouvelles falsifiées, quelles en sont les principales victimes.

**I. L’espace des bruits**

Il faut d’abord souligner la longue habitude d’une culture orale qui caractérise les peuples du monde jusqu’au moins au XVIIIe siècle pour la France. Les bruits qui circulent appartiennent donc à un monde où l’ouïe l’emporte sur la vue, où les sons sont beaucoup plus signifiants que de nos jours : ceux de la cloche de l’église paroissiale qui rythme le quotidien laborieux ou religieux, les temps du politique (la volée de cloches des intronisations et des victoires) et de la vie (le glas au seuil de celle-ci), qui renseigne sur le danger (tocsin) ; ceux des métiers et des crieurs de rue ; ceux des troupeaux que l’on déplace ; etc. Le faux s’insinue dans la vie courante des anonymes avant-même de bousculer les plus grands. Au quotidien, on affecte de « laver son linge sale en famille ». L’expression est lourde de sens : Yves et Nicole Castan en donnent la déclinaison dans le Languedoc de la période moderne[[1]](#footnote-1), province tardivement rattachée à la Couronne de France et longtemps rétive à une justice royale qui a bien du mal à contrôler les communautés rurales de montagne. Autour du lavoir, l’un des espaces privilégiés de la parole féminine en l’absence d’une gent masculine peu portée aux travaux domestiques, les langues se délient devant l’intimité révélée par les draps et les habits. Là, commencent les bruits, les colères, les bagarres, qui très vite peuvent mettre en branle les parentèles, les clientèles, les clans, des villages entiers contre d’autres, à peine apaisés par le jeu de la soule. Les échos du monde extérieur parviennent par la chanson, genre privilégié de la diffusion d’une information, que vend le colporteur. Se font et se défont par son biais la réputation des héros populaires, de la poule au pot qu’Henri IV prétendrait offrir à son peuple à la générosité du bandit Cartouche. Arrêtons-nous un instant sur cette dernière figure.

Louis Dominique Garthausen, dit « Cartouche », né à Paris en [1693](https://fr.wikipedia.org/wiki/1693) d’un ancien mercenaire allemand, est un [brigand](https://fr.wikipedia.org/wiki/Brigandage) puis un chef de bande ayant surtout sévi en région parisienne durant la [Régence de Philippe d'Orléans](https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gence_%281715-1723%29). Il est brièvement élève au [collège de Clermont](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lyc%C3%A9e_Louis-le-Grand#Le_collège_des_jésuites), chez les Jésuites, avant d'en être rapidement chassé. À l'âge de onze ans, à la suite d'une sévère réprimande de la part de son père très pointilleux sur l'honnêteté – après un vol, celui-ci aurait obtenu une [lettre de cachet](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lettre_de_cachet) pour le faire interner dans une maison de redressement –, le jeune Cartouche quitte le domicile parental. Il est recueilli par une bande de [tziganes](https://fr.wikipedia.org/wiki/Tziganes) qui lui enseignent tours de cartes, la [bonne aventure](https://fr.wikipedia.org/wiki/Voyance) et la technique des petits larcins. Il vole flacons de vin et d'eau-de-vie et s'entraîne à l'épée. Un temps laquais chez monsieur de La Cropte, marquis de Saint-Acre et lieutenant général des armées du roi, il brille par sa dextérité au jeu, mais triche, et finit par être congédié. Ces petits « exploits » l’ayant rendu localement célèbre, il prend la tête d'une petite bande repérée par les autorités, il s’en sauve en exerçant un temps le rôle d'informateur pour le lieutenant de police de Paris, avant de partir pour l'armée. Après avoir servi quelque temps, notamment en tant que [racoleur](https://fr.wiktionary.org/wiki/racoleur) militaire, il s'entoure d'anciens soldats qui forment le noyau de sa nouvelle bande lors de son retour à Paris. Il prend alors la tête d'une centaine de bandits, hommes et femmes, qui commettent quotidiennement des vols et des assassinats dans la capitale. Sa bande se rend célèbre, parmi d’autres faits, pour ses attaques des carrosses faisant le trajet de [Versailles](https://fr.wikipedia.org/wiki/Versailles) à Paris, ainsi que pour ses pillages de bijouteries ou ses incursions dans des hôtels particuliers. En septembre 1719, trois compères sont arrêtés et sommés de dénoncer leur chef. On arrête aussi des provinciaux en liaison avec lui. Ses frères sont pris et torturés. Lui-même est arrêté une première fois en décembre 1720, mais il parvient à s'évader. Le 16 mai 1721, le Régent ordonne son arrestation. Cartouche échappe avec tant d'adresse aux recherches que, le 19 juillet 1721, une récompense est promise à ceux qui le mettront entre les mains de la justice. La bande connaît alors la déroute, et les trahisons se multiplient. L’une de celles-ci permet d’arrêter Cartouche et trois de ses comparses au petit matin du 14 octobre 1721 dans un cabaret parisien. Emprisonné, il fait alors l'objet de la curiosité du Paris mondain : des comédiens du [Théâtre-Français](https://fr.wikipedia.org/wiki/Com%C3%A9die-Fran%C3%A7aise) l’examinent pour mieux le jouer, et des dames de première distinction, dont la [maréchale de Boufflers](https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis_Fran%C3%A7ois_de_Boufflers), ainsi que le Régent lui-même, lui rendent visite. Il est condamné à mort avec six de ses compagnons le 26 novembre 1721. Il meurt [roué](https://fr.wikipedia.org/wiki/Roue_%28supplice%29) en [Place de Grève](https://fr.wikipedia.org/wiki/Place_de_Gr%C3%A8ve), non sans avoir dénoncé nombre de ses complices – 350 seront arrêtés, jusque dans l’entourage de la fille du Régent, plus de 70 condamnés à mort. La mort de Cartouche à vingt-huit ans en fait un héros martyr du pouvoir royal et des riches. Son histoire est reproduite sous diverses formes : poèmes, chansons populaires – la *Complainte de Cartouche* – et même pièces de théâtre de la [Comédie-Française](https://fr.wikipedia.org/wiki/Com%C3%A9die-Fran%C3%A7aise) et de la [Comédie-Italienne](https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9%C3%A2tre_italien_de_Paris). Cette valorisation du bandit de grand chemin, qui de son vivant est transformé en bandit d’honneur, se produit à l’identique en Angleterre avec le cas célèbre de Jonathan Wild, comme encore dans les États-Unis des années 1880 : incarnation des petits fermiers ruinés par les banques, les frères James qui les attaquent deviennent des héros populaires, et des journaux, des chansons les pleureront, réécriront leur histoire, tandis qu’ils voueront aux gémonies leurs dénonciateurs et l’assassin de Jesse. Pensons encore à Bonnie Parker et Clyde Barrow dans l’Amérique des années 1930, à l’heure de la grande dépression économique, et constatons d’emblée que ces réputations se font toutes en des périodes de graves crises économiques et sociales.

Il est cependant une donnée essentielle qui permet aussi la diffusion plus rapide de l’information en général, et de la fausse en particulier : la naissance d’une opinion publique au XVIIIe siècle. Notamment agitée par l’efflorescence et la diffusion de l’imprimé sous toutes ses formes (du livre à l’affiche), elle bénéficie de l’explosion des réunions (salons, loges, académies, librairies), du goût pour la conversation, des correspondances, de la lecture. L’opinion, en France, naît des crises parisiennes et provinciales qui opposent les rois Louis XV et Louis XVI aux parlements, et en premier lieu au Parlement de Paris, sur des questions financières et religieuses essentiellement. Pour asseoir leur influence, les parlementaires prennent à témoin la population par pamphlets, libelles, factums imprimés ; membres de la noblesse de robe, de la haute bourgeoisie de la basoche, ils se prétendent les représentants de la nation. Une jeune génération d’avocats, qui leur est liée, nourrit un genre à succès, les nouvelles à la main, prenant à témoin un public attiré par quelques retentissants procès. Leur rhétorique tend naturellement à être manichéenne, dans la mesure où son objet est en général de faire ressortir l’innocence d’une partie, par opposition à la culpabilité de l’autre, de construire un récit mélodramatique dont les personnages sont présentés sans nuances, comme des stéréotypes sociaux : l’aristocrate débauché, l’héroïne virginale, l’homme sensible harcelé par ses ennemis, autant de personnages qui peuplaient l’imagination collective, « l’imaginaire social » des Français et des Françaises à la fin de l’Ancien Régime, conduisant aussi à la diabolisation de certains groupes (nobles, ecclésiastiques, femmes publiques) bien avant la Révolution. Les avocats en appellent de plus en plus ouvertement à leurs lecteurs pour qu’ils se prononcent, en juges et en témoins, en « tribunal de la nation » (juge suprême en lieu et place du roi) sur la vérité et le bien-fondé d’une affaire donnée, abordant de plus en plus souvent dans les dernières pages des mémoires la grande question du contrat social, de la régénération politique, de l’égalité devant la loi, d’un idéal démocratique en lieu et place de la tyrannie.

Ces appels à l’opinion émanent aussi de lettrés prenant à témoin un auditoire ou un lectorat d’abord éclairé puis, plus largement, populaire : ainsi du « roi Voltaire », apôtre de la tolérance religieuse, prenant fait et cause pour de grand combats judiciaires : Calas (1762-1765), Sirven ou le chevalier de la Barre (1765). Dans tous ces cas, il s’agit de démonter le faux sur lequel ont été fondés les jugements. Son fils ayant été trouvé mort, étranglé ou pendu, le protestant Jean Calas est accusé de l'avoir assassiné pour empêcher le jeune homme de se convertir au catholicisme. Le procureur du roi au parlement de Toulouse lance un appel aux témoins, admet les ouï-dire comme quarts de preuves et les ragots comme huitièmes de preuves, faute de mieux, additionne les signes, adminicules (indices légers) et présomptions, privilégiant la preuve conjecturale à la preuve testimoniale. Jean Calas, sa femme et son fils Pierre sont cependant interrogés (et torturés) à plusieurs reprises – leur fils Louis, converti au catholicisme, est laissé en paix. Par le verdict en appel du [parlement de Toulouse](https://fr.wikipedia.org/wiki/Parlement_de_Toulouse) le [10 mars](https://fr.wikipedia.org/wiki/10_mars) [1762](https://fr.wikipedia.org/wiki/1762), Jean Calas, qui clame son innocence, est condamné « à être rompu vif, à être exposé deux heures sur une [roue](https://fr.wikipedia.org/wiki/Roue_%28supplice%29), après quoi il sera étranglé et jeté sur un bûcher pour y être brûlé ». Pierre s'exile dans la ville [calviniste](https://fr.wikipedia.org/wiki/Calvinisme) de [Genève](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gen%C3%A8ve), où il rencontre [Voltaire](https://fr.wikipedia.org/wiki/Voltaire), qui forme un groupe de pression avec ses amis, met en œuvre une véritable stratégie de défense, qui s'appuie notamment sur l'opinion publique. Il fait appel à de brillants hommes de loi, à l'image de l'avocat au [parlement de Paris](https://fr.wikipedia.org/wiki/Parlement_de_Paris) [Élie de Beaumont](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Baptiste-Jacques_%C3%89lie_de_Beaumont). Il prouve l’inanité de la sentence, finalement cassée en 1764 par le Conseil du Roi.

Cette habitude de l’imprimé, affiché, lu publiquement, assortie de la liberté de la presse inaugurée par la Révolution française, produisent une démultiplication des titres. Pour la seule année 1789, 140 journaux nouveaux paraissent à Paris, 44 en province, souvent éphémères, écrits, imprimés et diffusés à la criée, par placardage, par abonnement, par un seul et même homme. Le journal, au demeurant, ne revendique guère la vérité, sinon en la réduisant à l’opinion de son auteur. Il est l’un des moyens de rupture avec le secret bientôt confondu avec les pratiques de l’Ancien Régime, l’une des armes de cette publicité sur laquelle doit se bâtir une société nouvelle fière de ses libertés. À l’heure où feuillistes et correspondances forgent l’opinion nationale et locale, triomphent *L’Ami du Peuple* de Jean-Paul Marat et le *Père Duchesne* de Jacques-René Hébert. Le vocabulaire de ce dernier, le primat d’une langue orale et argotique qui se veut emblématique de la culture populaire et d’un combat politique sans concessions, sert ses dénonciations, son manichéisme politique. Sa prose recourt volontiers au monde animal, à la tératologie, à la scatologie, à l’anticléricalisme, à la calomnie – fondée sur une supposée corruption par le pouvoir, les réseaux de sociabilité, l’argent, la nourriture ou le sexe. Mais il n’est pas nécessaire d’aller aux extrêmes de l’échiquier politique – car le constat aurait pu être pareillement fondé sur la prose royaliste de Du Rozoi ou de Rivarol –, pour trouver ce ton volontiers polémique, agressif, accusateur. Camille Desmoulins en usera. La même obsession dénonciatrice existe chez le girondin Carra, à la tête des *Annales patriotiques et Calittéraires*. Il distingue parmi les journalistes entre le bon grain et l’ivraie (les « aristocratico-royalistes »), abuse du complotisme, de la suspicion portée contre les personnes publiques, fondée tantôt sur ses propres convictions intimes, tantôt sur la recherche de preuves, souvent sur les peurs collectives, les rumeurs, entretenues par les dangers pressentis. Le risque assumé est de devoir reconnaître et corriger ses erreurs, non sous la pression de la justice mais à la demande des intéressés, et d’être frappé à son tour par de semblables outrances ; elles le conduiront à la guillotine à l’automne 1793. La loi Thouret du 22 août 1791 prévoit en conséquence un certain nombre de délits de presse : provocation à la désobéissance aux lois, à la résistance aux pouvoirs publics, calomnie contre les fonctionnaires publics, calomnie contre les personnes privées, contre la famille royale… Elle n’est guère appliquée, même si l’année suivante les écrits royalistes, et en 1793 les opinions « fédéralistes », sont dans le collimateur de la justice.

Les enjeux de la presse n’ont cessé de grossir au XIXe siècle ; ceux de la censure suivent, et la défense de la liberté de la presse est l’une des causes de la révolution de 1830, après les ordonnances scélérates du 25 juillet la supprimant, dissolvant la Chambre et restreignant le nombre des électeurs. En 1836, Émile de Girardin crée *La Presse*,qui, forte de ses encarts publicitaires, du succès de ses romans feuilletons, de son prix bas, modifie profondément les relations entre les journaux et la vie politique. Girardin rompt avec la tradition tribunicienne de la presse française et inaugure une logique moderne de médiation : le journal ne doit plus avoir pour fonction première de diffuser une opinion mais de publier des informations, il doit donc être indépendant des « partis » et chercher à séduire un public en obéissant à des règles entrepreneuriales. Mais, parallèlement, la figure du publiciste témoigne de l’ambiguïté d’une profession naissante, le journalisme, tiraillé entre intégrité politique et contraintes économiques. Balzac et Maupassant, entre autres, ont montré comment dès le début de cette « grande presse », les journalistes ont mis leurs talents d’orateurs et d’écrivains au service de la vie politique française. Parfois pour des causes nobles, d’autres fois par pur arrivisme. Dans tous les cas, devenir journaliste était l’un des moyens d’accéder à un statut de notable dans la société. Dans le régime présidentiel de la Ve République, il n’est guère non plus de jour qui ne nous rappelle les relations, parfois incestueuses, qui unissent pouvoir politique et médias sur la scène publique comme dans la sphère privée, au détriment trop souvent d’une information critique.

Mais la presse n’est plus seule à faire l’opinion. La télévision est née puis s’est structurée sous les auspices du pouvoir politique, en particulier sous la présidence de Charles de Gaulle. Cette filiation a poussé les responsables des chaînes publiques à vouloir construire des journaux télévisés au plus près de l’événement. Ce goût du direct, et donc de la liberté d’accès aux faits, s’accommodait de la posture de dépendance, notamment vis-à-vis du gouvernement et de son ministère de l’Information. Il a fallu attendre les années 1980 pour que les journalistes de télévision ne se perçoivent plus comme des messagers, héritiers des historiographes royaux. Avec la mise en œuvre de technologies de transmission très complexes, les reporters sont devenus les seuls dans le paysage médiatique à offrir une vision de l’actualité en images et en direct. Cette fascination du direct explique la création il y a déjà presque quarante ans aux États-Unis des chaînes d’information continue, comme *Cable News Network* (CNN*)*, jusqu’à la centaine d’autres télévisions consacrées 24/24 h à l’actualité. Cet engouement a gagné très vite l’Europe et l’on en voit désormais les résultats en France, de BFM à France Info. Mais c’est aux prix d’un investissement coûteux dans les moyens de captage et de diffusion en direct, qui n’a pas permis simultanément aux médias d’étoffer leurs moyens de gestion documentaire – et donc de vérification. Cela a pour conséquence, parfois contradictoire avec les aspirations initiales, d’accentuer la dépendance vis-à-vis des sources institutionnelles, alors même que les réseaux sociaux accélèrent sans cesse le temps et l’espace, laissant de moins en moins de temps à la réflexion.

S’ensuit une certaine défiance vis-à-vis des supports de l’information. La révélation des scandales de l’optimisation fiscale, en particulier les *Panama papers*, ou l’affaire Fillon, ont un temps redonné confiance dans la presse, confiance que l’enquête Viavoice de 2018 place au-dessous des 50% de téléspectateurs pour ce qui concerne les écrans. L’on observe surtout une baisse générale des ventes de la presse imprimée et l’abandon de la télévision-canapé à heure fixe par les jeunes générations. Les connexions sont en progression constante, surtout aux médias propageant des *fake news*; or, les régions les plus reculées du globe ont accès à Internet. Cet outil, qui aurait pu être émancipateur, est aussi une arme aux mains des dictateurs : depuis les révolutions arabes en 2011, les gouvernements autocratiques ne cherchent plus à éteindre les ordinateurs, au contraire. Si les technologies numériques ont permis aux Tunisiens, aux Égyptiens, aux Syriens, aux Iraniens d’accéder aux informations qui leur manquaient, et à faire connaître leurs luttes, elles servent aujourd’hui à les surveiller de manière encore plus sournoise et efficace. Pour distinguer vérité et mensonge, il est donc indispensable de connaître les combats entre forces politiques, entre intérêts commerciaux, économiques, religieux ou philosophiques.

La résistance à cette situation s’incarne, ou prétend le faire, dans des émissions d’investigation : Cash Investigation, Envoyé spécial, à France Télévisions, les enquêtes de *Mediapart*, du *Canard enchaîné*, du *Monde*…, mais aucun de ses titres n’est lui-même à l’abri d’erreurs, d’approximations. Certaines publications proposent de contrôler les sources, ou de remonter aux origines d’une information ou d’une déclaration pour repérer les *fake news*, d’autres ressources accessibles sur Internet valident les sites sérieux et informent les lecteurs sur les sites suspects : les décodeurs du *Monde* ou de *Libération*, *Newschecker*, *Décodex*, etc... Ces outils sont très présents aux USA, où les propos de Donald Trump sont régulièrement vérifiés par les pages Internet du *Washington Post*, de *Politifact* ou de *Snopes.com*. L’absence de moyens humains et techniques suffisants empêche cependant souvent les journalistes d’accomplir cette mission, par définition toujours en retard sur le mensonge. Si l’on prend l’exemple de la révélation des *Panama papers* c’est-à-dire de l’utilisation des paradis fiscaux, il a fallu la création de l’ICIJ **(*International Consortium of Investigative Journalists*),** qui a mobilisé pendant un an 378 journalistes dans 77 pays sur 11,5 millions de documents.

Les messageries en ligne se préoccupent aussi de la circulation des fake news. *WhatsApp*, messagerie instantanée filiale de Facebook, a annoncé en janvier 2019 qu’elle allait limiter le partage de messages « à cinq personnes ou groupes de personnes à la fois » - auparavant, un utilisateur pouvait partager un message jusqu'à vingt fois. C’est là l’extension d’une mesure déjà mise en place en Inde depuis juillet 2018, pays où se connectent 200 millions d’utilisateurs actifs mensuels et où le gouvernement avait sévèrement critiqué les conséquences des bruits sur la toile (25 meurtres au moins en un an). La société a également publié des publicités dans les journaux pour sensibiliser le public au sujet des fausses informations.

Pour autant, le développement des nouveaux médias ou de ces contrefeux n’empêche pas une culture orale de perdurer. Dans les pays en déficit ou hostiles à la démocratie, les ragots de la rue et la propagande dominent même la circulation de l’information. Quand une dictature interdit la presse libre, l’information circule via la rumeur de la rue : « Radio coiffeur », « Radio couloir », « Radio Treichville » à Abidjan, « Radio briqueterie » à Yaoundé… C’est le plus ancien canal informel qui dans bien de situations offre la seule alternative à la propagande des pouvoirs politico-militaires.

**II. Les constances des bruits**

Quand bien même le contexte international actuel pourrait laisser croire en une permanence des *fake news*, il est des moments historiques privilégiés pour la diffusion de celles-ci :

1. **Les moments de rupture politique**

Puissant empereur du saint-empire romain germanique, Frédéric II Barberousse (1122-1190), meurt en croisade, noyé ; Devant l’ampleur des conséquences politiques de ce décès et les peurs qui s’ensuivent, naît le bruit persistant de son retour providentiel. Au XVIIIe siècle, l’on croit en de multiples réincarnations de l’empereur Pierre III de Russie, en lequel se confond Pougatchev. Pierre III a été assassiné sur ordre de sa femme, Catherine II, qui, hostile aux alliances secrètes que son mari tisse avec la Prusse contre sa propre armée, et le trompant depuis longtemps avec de multiples amants, s’empare du trône en 1762. Cette fin, que Catherine cherche à cacher au reste de l’Europe, donne naissance à de nombreuses légendes : une dizaine de Russes se prétendent la réincarnation du défunt. Parmi ces imposteurs, le cosaque [Iemelian Pougatchev](https://fr.wikipedia.org/wiki/Iemelian_Pougatchev), qui mène la dernière grande insurrection paysanne en Russie, de 1773 à 1774, prétendant dans ses discours et écrits être Pierre III venant se venger de Catherine II. Pour une période plus contemporaine, songeons aux rumeurs selon lesquelles Hitler ne se serait pas suicidé dans son bunker, mais se serait enfui et caché en Amérique latine selon les uns, en Angleterre selon les autres. Le [FBI](https://fr.wikipedia.org/wiki/Federal_Bureau_of_Investigation) a mené des enquêtes en ce sens jusqu’en [1956](https://fr.wikipedia.org/wiki/1956) sur des pistes plus ou moins sérieuses.

Au-delà des cas personnels, que l’on pourrait multiplier, l’idée d’une fin du monde accompagne les bouleversements qui ébranlent les pouvoirs en place : tandis que les révolutionnaires français de 1789 aspirent à voir « l’aurore de la félicité universelle », les théoriciens royalistes, comme de Maistre, Bonald ou Barruel, pensent que Dieu envoie sur terre une punition aux hommes qui prétendent faire la loi à sa place, et que du feu satanique qui brûle selon eux la France naîtront un trône et un autel restaurés et plus forts que jamais. Ce qui ne veut d’ailleurs pas dire qu’une autre interprétation de cette eschatologie n’existe pas chez les révolutionnaires eux-mêmes : Chaumette, procureur de la Commune de Paris en 1792-93, pousse la Convention à voter au plus vite la mort du roi, dans laquelle il voit le gage des victoires militaires et des récoltes abondantes.

1. **Les moments de crise économique**

Les rumeurs sont d’abord celles de ce présent laborieux. Dans les villes, ils peuvent jaillir des files d’attente devant le boulanger ou l’épicier au plus fort des crises d’approvisionnement. Les femmes jouent un rôle premier, issu du constat sur les difficultés du quotidien auquel les conduit leur rôle nourricier. Accapareurs, affameurs sont leurs cibles, et le complot de famine est vite évoqué. Il est moteur dans la « guerre des farines » de 1775 (27 avril - 11 mai), qui remue Brie, Beauce, Beauvaisis, Normandie, Picardie et Champagne, jusqu’à Versailles, amalgamant des milliers de paysans accompagnés des syndics de village libres ou contraints et des curés contre le libéralisme prôné par Turgot, dérégulant le commerce des grains. Il n’est pas jusqu’à la Grande Peur de juillet-août 1789 – prenant par surprise les nouvelles élites en leur révélant une possible autonomie paysanne –, qui ne gonfle un peu plus cette crainte grossie par l’écho du tocsin. Souvent artificiellement entretenue par les chansons, les journaux, les pamphlets, les courriers et le colportage, elle rend pensable une coalition contre les patriotes, une réunion du roi félon, des nobles revanchards, de ces millions de vagabonds sans emploi qui inquiètent tant des ruraux peu nombreux à franchir une fois dans leur vie les limites de leur paroisse.

La fausse nouvelle est aussi un moteur de l’économie, servi par des affairistes sans scrupules, avides de profits rapides, et ce depuis longtemps. Au début du XVIIIe siècle, la banqueroute de John Law en est un bon exemple, lui qui promettait des actions aux profits faramineux à ceux qui investiraient dans sa compagnie du Mississipi grâce à « l’Eldorado de la Louisiane ». Le régent croit en lui, le nomme contrôleur général des Finances. Pourtant, l’ opinion publique gronde, les « semeurs de faux bruits », qui parient sur une banqueroute, sont déportés aux colonies ; la rumeur reprend de plus belle en mars 1721, portée cette fois par des initiés : des grands (le prince de Conti, le duc de Bourbon) retirent leur or de la banque Law, la panique gagne, des émeutes violentes s’ensuivent, et, quelles que soient les mises en garde d’un Parlement de Paris puni d’un exil à Pontoise, le système s’écroule par paliers en septembre-octobre. Law démissionne, s’enfuit et s’exile à Venise.

Les *fake news* sont aussi utilisées contre l’adversaire économique, ainsi en 2015 contre Microsoft : un billet sur internet apprend qu’un ado de 15 ans a été tué par sa console X-Box, la gorge tranchée par le CD éjecté avec force de celle-ci ; l’avis est relayé des dizaines de milliers de fois… Des rumeurs récentes sur rachat de Carrefour par Casino, tout ceci ayant des incidences sur le cours de l’action en bourse. En 2016, le groupe français Vinci a aussi subi un faux communiqué de presse annonçant le licenciement de son directeur financier suite à des malversations, communiqué repris sans précaution par l’agence Bloomberg, puis suivi par un faux démenti envoyé aux médias : le cours de l’entreprise en bourse a chuté en quelques minutes, lui faisant perdre des millions. Mais, sans aller jusqu’à ces sphères internationales, les bruits sur les marchés, notamment ceux du vin, sont aussi vieux que les marchés eux-mêmes.

1. **Les temps de crise religieuse**

Les affrontements religieux, comme les crises institutionnelles et dogmatiques de l’Église catholique, surtout lorsqu’ils recouvrent des antagonismes sociaux ou servent des tensions politiques, demeurent au fil des siècles en toile de fond de nombreuses élucubrations. À partir des années 1740, le jansénisme épiscopal est décimé, même si le dernier évêque appelant, celui d’Auxerre, ne meurt qu’en 1754. La répression des jansénistes nourrit une histoire apologétique des religieuses de Port-Royal ou de l’évêque Soanen, démis de ses fonctions en 1727, et un discours eschatologique annonçant le Jugement dernier. En mai 1727, le diacre François de Pâris, ancien étudiant du séminaire Saint-Magloire, qui avait refusé la prêtrise par humilité, meurt dans le faubourg populaire de Saint-Marcel à l’âge de 37 ans. Il s’était épuisé en aumônes, jeûnes et mortifications avant de renoncer au monde en s’enfermant dans une pauvre cabane, où le voisinage, dès la nouvelle de son décès, vient chercher des reliques (paillasse, draps, les quelques objets). De prétendus miracles (des guérisons) sont censées être médicalement constatés sur sa tombe du cimetière Saint-Médard, vénérée et fréquentée comme un lieu saint par une cour des miracles crédules qui fait le bonheur des loueurs de chaises et des marchands de rafraîchissements (1730-31). L’un des cas les plus célèbres est celui de la paralytique Anne Lefranc, que refuse d’entériner Mgr de Vintimille, archevêque de Paris, d’où un recours de l’impétrante, déboutée par l’officialité, devant le Parlement, véritable aubaine publicitaire pour le parti janséniste qui y siège en force (septembre 1731). Librairie janséniste et *Nouvelles ecclésiastiques* tournent à plein régime, tenant la chronique des guérisons ou racontant la vie édifiante de Pâris. Sur son tombeau, on constate maintenant des convulsions, ce qui amène le pouvoir royal, toujours soucieux des possibles troubles, à interdire l’accès du cimetière en janvier 1732.

Le pouvoir royal, affaibli par la longue fin du règne de Louis XIV, ses contraintes économiques et sociales, par les scandales de la Régence et par le poids grandissant du Parlement de Paris, ne peut donc faire taire les espoirs thaumaturgiques et millénaristes qui s’expriment. Plus forte que l’interdit de pénétrer dans le cimetière prise en 1732 par le lieutenant général de police pour vols et entraves à la circulation (« De par le Roi, défense à Dieu / De faire miracle en ce lieu », se moque alors un distique), plus durable que la censure qui s’abat en avril sur les *Nouvelles ecclésiastiques*, et moins inquiétante que l’excommunication promise par l’archevêque de Paris à tout auteur de libelle contraire aux décrets apostoliques, la fronde des curés parisiens, soutenus par le Parlement de Paris, rappelle les divisions sociales et idéologiques qui divisent haut et bas clergé, les conflits qui secouent la monarchie voulue absolue.

1. **Les périodes de guerre**

Quand l’information est insuffisante, quand les nouvelles passent mal ou trop lentement, la peur de la défaite, de l’invasion, est propice à la circulation des rumeurs. À l’heure du seul télégraphe optique, à la fin du XVIIIe siècle, en pleine Révolution, les massacres de Septembre 1792 sont un exemple concret de ces moments de porosité extrême aux faux bruits. Le contexte est aux défaites militaires : elles menacent Paris dans un laps de temps mal mesuré, eu égard aux procédés de communication du front vers l’arrière ; il est à la soif d’une justice contre les anciens ministres et les forces qui ont résisté au renversement du trône, alors que le tribunal extraordinaire créé après le 10 Août va lentement ; il est à l’épuisement des forces militantes, marquées par les veilles dans une capitale en alerte où les sections siègent en permanence. À corps rompus, esprits fatigués, il est facile de laisser croire à un complot des prisons. Surpeuplées, ayant investi d’anciens couvents dans des quartiers populaires où la communication avec la rue est aisée, elles deviennent des espaces d’insécurité dont plusieurs élus, et d’abord Danton, alors au ministère de la Justice, exagèrent le danger et par dix le nombre des détenus. Les journaux, qu’ils soient girondins ou au service de la gauche dite « exagérée », leur emboîtent le pas. Ces éléments comptent dans le fait qu’une poignée de justiciers violents, devant des centaines de témoins sans réaction, enlèvent les jugements aux instances officielles pour les rendre eux-mêmes, directs, expéditifs et meurtriers, sortant de leur but politique initial pour s’en prendre aux droits communs (72% des victimes), aux femmes, etc. Ceux qui ont alimenté la psychose n’auront de cesse de se rejeter les responsabilités des 1 300 victimes dans les procès politiques ultérieurs, alors qu’à aucun niveau, de l’Assemblée à la Municipalité, la violence n’a été endiguée. Le silence de la presse au lendemain des faits est assourdissant. Il correspond aux demandes conjointes et embarrassées de Roland, ministre de l’Intérieur, et de Pétion, maire de Paris, selon lesquels il urgeait de « tirer un voile » sur ce qui venait d’advenir, expression reprise dans une circulaire du club des Jacobins du 30 novembre. Cette dernière ne peut guère justifier l’actualité par une construction raisonnée du droit. Elle laisse donc « à l’histoire le soin de consacrer et d’apprécier cette époque de la Révolution qui a été beaucoup plus utile qu’on ne le pense ». Un argument d’utilité que Collot d’Herbois et Tallien, auteurs du texte, explicitent ainsi, non sans cynisme : un certain nombre d’individus gênants ont disparu ; les populations sont frappées d’une terreur salutaire. Du faux bruit à la terreur, il y a là des armes de gouvernement qui doivent évidemment nous faire réfléchir. D’autant qu’elles peuvent aussi devenir armes de guerre : plus près de nous, n’a-t-on pas entendu, à la tribune de l’ONU, le secrétaire d’État américain Colin Powell, bientôt suivi par le Premier ministre anglais, mentir sur la présence d’armes chimiques pour légitimer une intervention militaire en Irak ?

Que le mensonge soit une arme de guerre, 1914-1918 l’avait déjà suffisamment prouvé en déclinant trois aspects des *fake news* : des nouvelles forgées pour déstabiliser l’ennemi, des bruits informels au sein des armées, une propagande d’État à destination des nations. La Première Guerre mondiale, comme en témoignera l’historien Marc Bloch, est ainsi un moment aigu d’inflation des « bobards » diffusés par les puissances belligérantes, mais également par les soldats entre eux. Ainsi, en 1914, répète-t-on que les balles allemandes sont inoffensives ou presque : elles sont de tellement mauvaise qualité que certaines ne traverseraient même pas les uniformes. Lorsqu’arrivent en 1917 les soldats américains, on les accuse de propager des fausses nouvelles dans les villages où ils stationnent (un départ pour le front imminent ; une guerre bientôt finie ; un lieu repris). Dans les circulaires, on demande aux soldats français de ne pas trop les écouter et surtout, on demande aux autorités américaines de faire attention à ce que leurs soldats racontent. Cette méfiance est largement due au fait que les Américains sont seulement en train d’arriver en pays étranger, qu’ils ne combattent pas encore, et que certains ont des comportements délictueux. Mais l’état-major français lui-même recourt aux fausses nouvelles pour cacher ses défaites, et ce dès août 1914 : les soldats provençaux du 15e Corps d’armée sont accusés par Joffre d’être à l’origine de l’échec de la bataille des frontières, dans laquelle ils ne se seraient pas sentis suffisamment impliqués ; le ministre de la Guerre Messimy et le député Auguste Gervais accréditent cette hypothèse dans un article mensonger du *Matin* le 24 août (« La vérité sur l’affaire du 21 août. Le recul en Lorraine ») ; l’article est bientôt repris par d’autres feuilles, y compris par Clémenceau dans *L’Aurore* ; malgré le démenti qui suit quelques heures après la parution, ce mensonge a de très fortes répercussions pour l’ensemble des soldats du Midi.

Ces moments ainsi distingués, il convient de même de noter que les faux bruits alimentent souvent les mêmes peurs en direction de populations ciblées, choisies irrationnellement comme boucs émissaires des malheurs communs, ou exclues volontairement de l’espace public et politique. Ils se caractérisent donc par l’antiparlementarisme, la xénophobie (contre les Belges, les Italiens, les Maghrébins en France, par exemple), l’antisémitisme, la misogynie. La femme, hors des normes familiales contrôlées par la communauté, ou investie dans un espace public dont les clés demeurent longtemps essentiellement masculines, voit ainsi sa moralité mise en doute, est au fil du temps une victime de choix de procès en sorcellerie, en empoisonnement ou d’attaques qui ne reculent devant aucune pornographie. C’est vrai des débats révolutionnaires de 1793, qui veulent écarter de l’action politique les « monstres femelles », les « architigresses », les « hermaphrodites » qui agitent la rue, jusqu’à interdire les clubs féminins en octobre, au moment même où Marie-Antoinette, « l’Autruchienne », injustement accusée de mœurs légères, monte sur l’échafaud. C’est vrai des débats sur l’avortement en 1974, que soutient Simone Veil sous les insultes.

Nous sommes loin d’avoir abandonné les errements dont l’histoire nous donne maints exemples, cette histoire de l’humanité et de l’univers que rejettent ceux qui croient encore que la terre est plate (10% des interrogés pour un sondage de l’IFOP en 2018 !) ou qui voient partout des complots. Mais sommes-nous suffisamment aguerris pour résister à des bruits autrefois circonscrits et maintenant planétaires ? Les algorithmes relaient n’importe quelle information, l’Asie a créé ses fermes à clic qui fabriquent des *fake news* à la chaîne et de faux comptes twitter. Les sites extrémistes, qui en ont bien compris l’usage politique, surfent sur cette situation, parlant de « réinformation » pour proposer des informations « alternatives « aux médias traditionnels : Breitbart, Infowars aux États-Unis, Soral, Wikistrike ou media-presse-info en France. L’impact de ces sites est d’autant plus grand qu’il reçoit la bénédiction de politiques sans scrupules (Bolsonaro au Brésil, Boris Johnson en Angleterre, Trump, entre autres). La réponse viendra sans doute du traitement des failles sociales et culturelles qui permettent ces manipulations. Car, tout au long de l’histoire, un contexte d’insécurité, l’impuissance de la connaissance devant le mal, ont toujours été favorables aux superstitions. La peur de l’autre a toujours été consubstantielle à une humanité inégalement nourrie, inégalement concernée par le contrat social, brimée dans ses revendications, bridée dans ses connaissances, entretenue dans les mythes et les croyances, ou la propagande – un état des lieux aggravé par les dictatures, les théocraties, les oligarchies économiques, les guerres.

1. Yves Castan, *Honnêteté et relations sociales en Languedoc (1715-1780)*, Paris, Plon, 1974 ; Nicole Castan, *Justice et répression en Languedoc à l’époque des Lumières*, Paris, Flammarion, 1980. [↑](#footnote-ref-1)